



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8910^e séance

Mardi 23 novembre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gómez Robledo Verduzco	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Inde	M. Bhattacharyya
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Niger	M. Abarry
	Norvège	M ^{me} Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Gonsalves
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2021/930)

Rapport du Secrétaire général sur les opérations électorales en Iraq (S/2021/932)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2576 (2021) du Conseil de sécurité (S/2021/946)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Trente-deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2021/930)

Rapport du Secrétaire général sur les opérations électorales en Iraq (S/2021/932)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2576 (2021) du Conseil de sécurité (S/2021/946)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, et M^{me} Amal Kabashi, Coordinatrice de l'Iraqi Women's Network, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/930, qui contient le trente-deuxième rapport établi par le Secrétaire général sur l'application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, le document S/2021/932, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les opérations électorales en Iraq, et le document S/2021/946, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2576 (2021).

Je donne maintenant la parole à M^{me} Hennis-Plasschaert.

M^{me} Hennis-Plasschaert (*parle en anglais*) : J'aurais beaucoup aimé retrouver tout le monde dans la salle du Conseil aujourd'hui, juste après les élections du 10 octobre, mais nous avons jugé plus efficace de nous adresser au Conseil de sécurité depuis Bagdad. Il va sans dire que je me réjouis à la perspective de participer en personne aux délibérations en début d'année prochaine. Compte tenu de l'importance des récentes

élections parlementaires, et au vu de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité depuis lors, l'exposé d'aujourd'hui portera principalement sur l'environnement électoral et post-électoral.

Je souhaite en premier lieu faire une observation résolument positive. Ces élections étaient les cinquièmes élections nationales organisées en application de la Constitution iraquienne adoptée en 2005, et les Iraquiens ont de nombreuses raisons d'être fiers de ces élections. Comme nous l'avons déjà indiqué, ces élections se sont déroulées dans le calme et ont été bien gérées, avec un nombre important d'améliorations techniques et procédurales. Dans l'ensemble, elles ont été une réussite considérable, que les autorités et les parties iraqiennes devraient reconnaître publiquement.

Par ailleurs – et je ne saurais trop insister sur ce point –, les élections ont été durement acquises. N'oublions pas que les élections d'octobre faisaient suite à une vague sans précédent de manifestations nationales en 2019, qui ont été marquées par la violence, le recours excessif à la force, des enlèvements et des assassinats ciblés et qui ont fait des centaines de morts et des milliers de blessés.

Il est indéniable que les élections et leurs résultats suscitent de fortes réactions. Il en va de même pour toutes les démocraties dans le monde entier, et l'Iraq ne fait pas exception. Selon la position de chacun, les émotions peuvent être intenses. La plupart du temps, ces fortes émotions déclencheront des débats intenses – par exemple, sur la direction que doit prendre le pays. Il n'y a rien de mal à cela. De tels débats sont le fondement du pluralisme et la preuve de l'engagement politique.

Néanmoins, si ces sentiments et ces débats donnent lieu à des impulsions antidémocratiques telles que la désinformation, les accusations infondées, l'intimidation, la menace de violence ou pire, cela ouvrira tôt ou tard la porte à des actes qui sont tout simplement intolérables. Le 17 octobre, les partis rejetant les résultats des élections ont lancé des manifestations et des sit-in, qui ont dégénéré le 5 novembre, faisant des victimes à Bagdad. Au petit matin du 7 novembre, il y a eu une tentative d'assassinat contre le Premier Ministre. Cet acte est odieux et représente une attaque directe contre l'État qui ne peut qu'être condamnée dans les termes les plus fermes. Je tiens à le dire clairement : le terrorisme, la violence et/ou tout autre acte illégal ne doivent en aucun cas être autorisés à faire dérailler le processus démocratique iraquien. Si nous voulons apaiser les tensions, le calme, la retenue et le dialogue sont les seules options.

Le fait est que les citoyens dans les démocraties doivent souvent reconnaître que même si les résultats ne sont pas conformes à leurs attentes, la procédure en soi peut toujours être régulière. D'ailleurs, un des signes les plus clairs du renforcement d'une démocratie est la capacité des partis et des électeurs à reconnaître les résultats – indépendamment du résultat souhaité.

Dans le cas de l'Iraq, le cumul des voix au niveau national ne se traduit pas forcément par le nombre de sièges que certains partis auraient pu espérer. De trop nombreux candidats dans une circonscription, par exemple, auraient pu être à l'origine d'une fragmentation des suffrages. Ce qui est intéressant dans le cas de l'Iraq, c'est que les femmes candidates semblent avoir très bien réussi – atteignant et probablement dépassant le quota de 25 %, qui est un seuil plutôt qu'un plafond.

Ce que je veux dire, c'est que la perte de sièges peut être difficile à accepter, mais qu'il est important que tous les partis, dans une démocratie quelle qu'elle soit, examinent les raisons d'une telle perte et en tirent des enseignements dans la perspective d'élections futures. Si l'on soupçonne des actes criminels, notamment la manipulation, les voies légales établies sont ouvertes et, dans le cas de l'Iraq, largement utilisées. Mais jusqu'à présent, et selon le système judiciaire iraquien, il n'y a aucune preuve de fraude systémique.

Ces dernières semaines, nous avons constaté une profonde méfiance entre les parties prenantes, entre ces parties et les institutions et entre ces parties et les autorités, sans parler de la méfiance de longue date de la population envers les responsables politiques et les institutions. Cela n'est pas sans risque, car la méfiance conduit souvent à l'escalade, raison pour laquelle nous ne cessons de demander que le dialogue politique soit privilégié. Encore une fois, toute question électorale en suspens doit être traitée uniquement par les voies légales établies, conformément à la loi. Il ne sert à rien d'utiliser les autres comme bouc émissaire pour des griefs électoraux.

Où en sont les choses à l'heure actuelle ? Les résultats ne seront définitifs qu'une fois qu'ils seront ratifiés par la Cour suprême fédérale, ce qui sera fait après que le Groupe judiciaire électoral aura statué sur les recours qui lui ont été soumis. Aujourd'hui, je peux seulement dire qu'il faut rester patient. Le Groupe judiciaire électoral est en train de parachever ses travaux, et la Haute Commission électorale indépendante procède à un nouvel examen de plus de 800 bureaux de vote sur la base des décisions rendues par le Groupe judiciaire électoral. Une fois cet examen terminé, la Haute Commission électorale

indépendante devrait transmettre les résultats définitifs à la Cour suprême fédérale. Même s'il est préférable que les résultats définitifs soient ratifiés le plus tôt possible, il convient de souligner qu'il n'existe aucun délai constitutionnel pour la ratification par la Cour suprême fédérale.

Cela étant dit, je voudrais souligner que toute tentative illégale visant à prolonger ou à discréditer le processus concernant les résultats du scrutin, ou pire – à modifier ces résultats par l'intimidation et la pression, par exemple – ne peut que se retourner contre ses auteurs. Je demande à toutes les parties prenantes de ne pas s'engager dans cette voie.

Dans ce contexte de troubles post-électorales, il est clair que l'Iraq ne peut pas se permettre de négliger ses intérêts nationaux. Comme je l'ai déjà indiqué, les élections ne sont jamais une fin en soi, mais plutôt un moyen de parvenir à une fin. Si le risque d'une impasse politique persistante est réel, l'Iraq a désespérément besoin d'un gouvernement capable de s'atteler, rapidement et efficacement, à la longue liste des tâches inachevées au niveau national. Telle est la responsabilité première de tous les acteurs politiques. En d'autres termes, il est essentiel que la situation actuelle ne s'éternise pas. La finesse politique, des qualités de dirigeant et le bon sens sont tous nécessaires, tout comme un engagement général en faveur du dialogue politique, dans un contexte où les délibérations et les décisions se basent sur des informations factuelles.

Il est clair que le temps est compté. Comme je l'ai déclaré en août (voir S/PV.8842), il est grand temps que l'Iraq connaisse une gouvernance dynamique et réactive plutôt qu'un immobilisme politique prolongé. La phase post-électorale actuelle est l'occasion pour tous les acteurs politiques de démontrer leur détermination, au service de tous les Iraquiens.

Une fois encore, je ne peux que rappeler les événements qui ont conduit aux élections d'octobre en premier lieu. De nombreux Iraquiens sont descendus dans la rue en raison de l'absence de perspectives politiques, économiques et sociales. Leurs exigences et leurs doléances restent plus pertinentes que jamais. Comme nous le savons tous, une colère qui couve peut facilement conduire à l'explosion.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les perspectives actuelles de l'Iraq sont précaires. En l'absence de véritables réformes, la situation ne s'améliorera pas, bien au contraire.

Je voudrais faire quelques observations finales sur la question des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Le 18 novembre, le Koweït a annoncé qu'il avait identifié 19 autres prisonniers de guerre et personnes disparues koweïtiens, ce qui porte le nombre total de nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus identifiés à ce jour à 59 personnes – 57 Koweïtiens et deux Saoudiens.

Cette percée a été possible grâce aux efforts concertés et persistants déployés au cours des deux dernières années, en combinant deux éléments – les informations fournies par les témoins et les images satellites. Je tiens à souligner l'importance pour le Gouvernement iraquien de continuer sur cette lancée et d'utiliser ces éléments pour localiser les plus de 300 Koweïtiens et ressortissants d'États tiers encore portés disparus. Je suis convaincue que grâce à l'engagement ferme de tous les acteurs, il est possible de régler rapidement ce dossier humanitaire.

J'ai également le plaisir d'annoncer qu'après des retards considérables dus à la pandémie de maladie à coronavirus, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq a mené à bon terme, le 18 novembre, la formation de 20 membres du personnel iraquien du Ministère de la défense portant sur l'utilisation du radar à pénétration de sol, qui, en plus des informations fournies par les témoins et les images satellitaires, pourrait contribuer à la localisation des restes humains.

Pour terminer, je voudrais rappeler que les élections d'octobre ont été organisées au prix d'efforts considérables et surtout bien gérées sur le plan technique. La Haute Commission électorale indépendante et d'autres acteurs méritent d'être félicités pour la façon dont ils ont mené ce processus. Les récentes élections législatives peuvent être un premier pas important sur la longue voie qui permettra de regagner la confiance du public. En attendant la ratification des résultats par la Cour suprême fédérale, je ne peux que souligner que ce qui se passera dans les jours et les semaines à venir aura encore plus d'importance pour l'avenir immédiat de l'Iraq. On ne saurait trop insister sur l'importance d'un processus robuste et inclusif pour la formation du gouvernement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert pour les informations précieuses qu'elle a fournies et pour son évaluation de la situation en Iraq.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Kabashi.

M^{me} Kabashi (*parle en arabe*) : Je m'appelle Amal Kabashi, je représente l'organisation Iraqi Women's Network, qui a été créée en 2004. Il s'agit d'une coalition féministe de la société civile, qui comprend plus de 100 organisations locales basées dans toutes les régions de l'Iraq. J'ai joué un rôle de premier plan dans la rédaction du premier plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et dans la préparation du deuxième plan d'action, qui met l'accent sur le rôle des femmes iraqiennes dans l'instauration de la stabilité, de la sécurité et de la paix, ainsi que dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

En tant que militante féministe et défenseuse des droits des femmes, je voudrais faire part au Conseil de sécurité de mes préoccupations croissantes suscitées par les assassinats, les enlèvements, les agressions, les menaces d'assassinat et les actes de diffamation dont les militantes féministes et les défenseuses des droits humains ont été victimes, notamment lors des manifestations populaires de 2019 et 2020, en toute impunité. Au cours des deux dernières années, les femmes iraqiennes ont été confrontées à des défis quotidiens pour participer pleinement, véritablement et sur un pied d'égalité avec les hommes aux efforts visant à établir la paix et à lutter contre la violence en Iraq.

Dans ma déclaration, je me concentrerai sur trois questions principales qui doivent être abordées pour mettre fin à ce cycle de discrimination et d'exclusion des femmes iraqiennes.

Premièrement, les élections et les négociations en cours en vue de la formation d'un nouveau gouvernement sont une occasion importante de garantir une véritable participation des femmes et de renforcer la démocratie en Iraq.

Le mois dernier, des élections anticipées ont été organisées en Iraq pour répondre aux griefs exprimés pendant les manifestations pacifiques qui ont secoué le pays d'octobre 2019 à 2020. Les femmes ont joué un rôle clef dans ces manifestations, en remettant en cause les normes sociales. Les manifestants ont été confrontés à un usage excessif de la force, qui a fait plus de 100 morts et des milliers de blessés. Malgré le boycott annoncé des élections, celles-ci se sont déroulées sous la surveillance de l'ONU et de l'Union européenne. Au total, 3 240 candidats, dont 951 femmes, se sont présentés aux élections, pour briguer 329 sièges du Conseil des représentants. Les élections ont donné lieu à l'émergence de nouveaux mouvements politiques indépendants.

En outre, nombre de candidates ont reçu des milliers de voix, ce qui indique que l'électorat est globalement favorable à la participation politique des femmes. Les résultats du scrutin devraient porter à plus de 30 % le pourcentage de représentation des femmes au Conseil des représentants.

Je voudrais souligner que nous avons besoin des femmes, et insister sur le rôle critique qu'elles jouent en tant que participantes actives au Parlement et dans les négociations pour former le nouveau gouvernement. Leur représentation concrète doit également se traduire par une augmentation du nombre de femmes aux postes ministériels, afin de garantir l'égalité des genres et des chances, comme le prévoit la Constitution.

Deuxièmement, si l'engagement des femmes et leur participation accrue au processus électoral sont encourageants, il est également crucial d'instaurer un environnement propice à leur participation, car elles se heurtent toujours à de sérieux obstacles à cet égard. Au cours des sessions parlementaires de 2014 à 2021, nous avons plaidé pour que le Parlement adopte une loi contre les violences domestiques. Une loi de ce type est en vigueur dans la Région du Kurdistan, mais nous n'avons pas réussi à faire adopter une loi similaire au Parlement iraquien. Cela s'explique par la mentalité tyrannique de nombreux législateurs iraqiens qui rejettent ces efforts au prétexte que ces lois réglementent indûment les relations familiales, et ce, alors même que la Constitution iraquienne garantit une protection contre toutes les formes de violence et de mauvais traitements au sein des familles, à l'école et dans la société.

Ces principes fondamentaux, ainsi que les obligations juridiques internationales de l'Iraq, exigent la mise en place de lois et de réglementations nationales qui protègent les femmes et les filles contre les violences fondées sur le genre dans toutes les sphères de la société. Cette année, certaines lois encourageantes ont été adoptées, comme la loi sur les survivantes yézidies, en avril. Ce texte s'inscrit dans le cadre de justice transitionnelle adopté par le Gouvernement iraquien pour remédier aux conséquences du terrorisme et de l'extrémisme violent, et il est conforme à la teneur du communiqué conjoint signé en septembre 2016 entre le Gouvernement iraquien et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Ladite loi se concentre sur l'octroi d'une indemnisation matérielle aux rescapées ; toutefois, elle ne prend pas les mesures requises pour institutionnaliser

les services de santé psychologique et les services sociaux à l'intention des rescapées et de leurs enfants. Elle ne traite pas non plus de l'accès à la justice pour les rescapées de violences fondées sur le genre et leurs enfants nés de pères affiliés à Daech, notamment en ce qui concerne l'inscription à l'état civil de leur naissance et l'obtention des documents idoines.

Il existe également des lacunes dans les programmes gouvernementaux conçus pour assurer la réadaptation et fournir un appui à la réintégration des familles de Daech dans leurs communautés locales, en particulier les femmes et les filles qui ont été contraintes de rejoindre Daech ou d'en épouser les combattants. Le fait que la situation de ces familles tarde à être réglée en fait des bombes à retardement qui menacent la paix et la sécurité sociale.

Pour instaurer la stabilité dans mon pays, il faut renforcer les institutions de justice et d'application de la loi, qui sont cruciales pour lutter contre l'impunité, la corruption et le militarisme, et veiller à ce qu'elles tiennent compte des questions de genre, car ces trois facteurs affectent négativement les droits des femmes et leur participation à la promotion de la cohésion sociale, de la réconciliation et de la consolidation de la paix.

Troisièmement, il est d'une importance critique de mettre en place un mécanisme national d'appui à l'inclusion des femmes pour garantir la supervision de ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action national iraquien sur la résolution 1325 (2000). L'absence d'un tel mécanisme a contribué à l'affaiblissement de la participation des femmes aux organes de décision et aux programmes de développement.

En tant que mouvement féministe national, nous avons demandé au Gouvernement iraquien de former un conseil national pour l'autonomisation des femmes, auquel participeraient des représentants du Gouvernement, du Parlement, du Conseil supérieur de la magistrature et des organisations de la société civile axées sur les femmes, ainsi que des médias. Il faut mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et investir dans le potentiel que recèlent les femmes iraqiennes s'agissant de réformer le processus politique et de construire un État marqué par l'égalité citoyenne et la justice sociale.

Pour terminer, je demande instamment au Conseil de sécurité d'inciter le Gouvernement iraquien à s'acquitter de son devoir de fournir un cadre juridique et les mécanismes requis pour protéger les femmes et

les filles, soutenir les victimes et assurer leur accès à la justice, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité. Il s'agit notamment de promulguer la loi contre les violences domestiques, de modifier le Code pénal iraquien et d'empêcher les tentatives de légiférer sur la base de motifs sectaires pour régir les affaires personnelles.

Deuxièmement, je demande instamment au Conseil de sécurité d'inciter le Gouvernement iraquien à créer un conseil national pour l'autonomisation des femmes et d'allouer le budget nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action national sur la résolution 1325 (2000).

Troisièmement, j'exhorte le Conseil à veiller à ce que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq fasse de la protection des droits des femmes une priorité tandis qu'elle appuie le Gouvernement iraquien dans ses efforts de réforme judiciaire et juridique pour protéger les droits des femmes et prévenir la violence fondée sur le genre, conformément à la résolution 2576 (2021).

Quatrièmement, j'exhorte le Conseil à demander au Gouvernement iraquien de veiller à ce que les responsables du meurtre de défenseurs des droits humains et de militants de la société civile durant les manifestations de 2019 et 2020 répondent de ces actes, et de protéger le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique.

Cinquièmement, je demande instamment au Conseil d'appeler la communauté internationale à accorder un financement aux défenseuses des droits humains et leurs organisations, ainsi qu'à tous les représentants de la société civile et aux organisations non gouvernementales qui œuvrent à promouvoir les droits humains, la justice de genre et l'inclusion des femmes dans la consolidation de la paix et le développement durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Kabashi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert et M^{me} Kabashi de leurs exposés. Je remercie également la Représentante spéciale de son inébranlable leadership tout au long du processus électoral en Iraq.

En octobre 2019, le peuple iraquien est descendu dans la rue et a exigé le changement en manifestant pacifiquement. Depuis, l'équipe de la Mission d'assistance

des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a apporté un concours crucial pour faciliter des élections robustes et crédibles, conçues pour refléter la volonté du peuple iraquien.

En mai, le Conseil de sécurité a décidé que la MANUI devait constituer une équipe chargée d'observer le déroulement du scrutin parlementaire en Iraq. Grâce aux nombreux États qui ont apporté un appui financier, la MANUI a fourni cinq fois plus de fonctionnaires des Nations Unies pour aider la Haute Commission électorale indépendante que lors de l'élection de 2018. Le rapport du Secrétaire général sur les opérations électorales, publié le 8 novembre (S/2021/932), et le rapport d'étape de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne en Iraq ont conclu que le scrutin avait été bien géré et que les électeurs avaient voté en bon ordre dans un climat pacifique.

La Haute Commission électorale indépendante a rapidement résolu les problèmes mineurs qui se sont posés et, surtout, son processus de recomptage partiel manuel a confirmé les résultats, démontrant ainsi l'intégrité des systèmes de vote et de comptage. C'est là un remarquable résultat. Le peuple iraquien avait une occasion véritable de choisir ses dirigeants, et c'est ce qu'il a fait. Je félicite tous les Iraquiens de cette élection, et j'adresse des félicitations particulières aux femmes iraqiennes et aux membres des groupes religieux et ethniques minoritaires qui ont voté et remporté un nombre historique de sièges au Parlement.

Dans un monde où les reculs démocratiques sont beaucoup trop nombreux, la Haute Commission électorale indépendante, le Gouvernement iraquien et le peuple iraquien peuvent être fiers de cette élection. Le Conseil peut lui aussi s'enorgueillir de ces résultats et s'employer à faire en sorte qu'ils se reproduisent à l'avenir. Après tout, le Conseil de sécurité a parlé d'une seule voix, autorisant la MANUI à fournir une assistance technique et des observateurs électoraux. Le Conseil s'est réuni et a fourni les ressources dont le Gouvernement iraquien avait besoin pour répondre aux demandes légitimes de son peuple. Le Conseil a contribué à renforcer les institutions démocratiques. Continuons à travailler ensemble, dans cet esprit de coopération, sur ce dossier et sur l'ensemble du programme du Conseil.

Nous attendons avec impatience la publication de l'analyse détaillée par la MANUI de toutes les données recueillies dans le cadre de son activité de surveillance, comme le prévoit le paragraphe 65 du rapport du Secrétaire général (S/2021/932). Grâce à la poursuite des

investissements internationaux et nationaux dans le système électoral iraquien, les futures élections pourront s'appuyer sur ces précieuses données, poursuivre sur cette lancée et offrir aux électeurs des possibilités encore plus grandes de définir pacifiquement les aspirations de leur pays.

Tandis que le processus électoral prévu par la loi iraquienne se poursuit, nous appelons tous les pays à respecter le processus et à permettre au système judiciaire de s'acquitter de son devoir constitutionnel de manière indépendante et rapide. Les dirigeants iraqiens doivent s'engager dans un dialogue constructif en vue de former un gouvernement dès la certification des résultats des élections, un gouvernement axé sur une gouvernance transparente pour soutenir les aspirations de l'ensemble du peuple iraquien.

Le processus de formation d'un gouvernement doit se faire sans peur et sans intimidation ou menace de violence. C'est pourquoi nous condamnons dans les termes les plus forts la tentative d'assassinat du Premier Ministre Al-Kadhimi, ainsi que tout autre effort visant à influencer le processus électoral par la violence, l'intimidation ou la coercition. Toute menace à l'encontre du personnel des Nations Unies ou de la Haute Commission électorale indépendante doit être totalement condamnée par le Conseil.

Alors que l'Iraq compte achever les dernières étapes de ce processus électoral réussi et à s'en inspirer pour les élections à venir, il a en les États-Unis un partenaire solide. Nous sommes déterminés à approfondir nos relations bilatérales et à soutenir la démocratie en Iraq. Nous continuons à mettre en œuvre les résultats de notre dialogue stratégique avec l'Iraq et nous nous concentrons sur le développement économique, l'adaptation au climat, la santé publique et les droits humains pour tous. Nous soutenons un Iraq souverain et stable. Et cette élection nous rapproche un peu plus de cet objectif.

M. Bhattacharyya (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, ainsi que M^{me} Amal Kabashi, Coordinatrice du Iraqi Women Network (Réseau des femmes iraqiennes), pour leurs exposés.

Qu'il me soit permis de commencer par féliciter le peuple et le Gouvernement iraqiens pour la conduite réussie et pacifique des élections législatives. Nous espérons que le succès des élections marque le début d'une

nouvelle phase vers un Iraq stable. Le peuple iraquien, malgré une situation économique et sécuritaire difficile et la menace permanente du terrorisme, a exprimé sa volonté d'un Iraq plus sûr, inclusif et prospère. Nous attendons avec intérêt la formation rapide d'un gouvernement qui répondra à leurs aspirations.

Nous apprécions également le travail diligent et indépendant réalisé par la Haute Commission électorale indépendante en vue de la tenue des élections. Nous partageons les remarques exprimées par l'ONU et d'autres observateurs électoraux internationaux, selon lesquelles les élections ont été solides sur le plan technique et ont été libres et régulières. Nous reconnaissons également l'appui important de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq à la Haute Commission électorale indépendante et au Gouvernement iraquien, conformément au mandat confié par le Conseil, et sa contribution à un processus électoral véritablement libre et régulier.

Les candidates aux élections législatives ont obtenu 97 sièges sur 329, soit une augmentation de 14 sièges par rapport aux sièges réservés aux femmes. Il s'agit là d'une évolution importante vers une plus grande participation politique des femmes en Iraq. Nous apprécions les mesures prises par le Gouvernement iraquien et la Haute Commission électorale indépendante pour promouvoir la participation politique des femmes au processus électoral et pour prévenir et combattre la violence contre les femmes candidates.

L'Inde a fermement condamné la tentative d'assassinat du Premier Ministre iraquien et a exprimé sa préoccupation quant aux victimes de cette attaque. Le terrorisme et la violence n'ont pas leur place dans une société civilisée. On ne peut les laisser saper la paix et la stabilité en Iraq.

Nous réitérons notre soutien au processus démocratique en Iraq et encourageons tous les partis politiques à respecter les résultats des élections. Nous prenons note des préoccupations soulevées par certains partis concernant le processus électoral. Toute préoccupation concernant les élections ou leurs résultats doit être traitée par des moyens légaux et pacifiques dans le cadre constitutionnel de l'Iraq. La violence et l'intimidation ne doivent pas être les outils permettant de répondre à ces griefs. Nous exhortons les parties à rejeter la violence et à résoudre les différends par un dialogue pacifique et inclusif.

La menace du terrorisme continue de représenter une menace considérable pour la sécurité, la stabilité, la gouvernance et le développement social et économique

de l'Iraq. Nous condamnons fermement tous les attentats terroristes perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) contre le peuple iraquien et adressons nos sincères et profondes condoléances aux familles des victimes. Nous souhaitons aux blessés un prompt rétablissement.

Le récent attentat de Diyala, par exemple, nous rappelle une fois de plus que, malgré les succès remportés par les forces de sécurité iraquiennes dans la lutte contre ce groupe, l'EIIL reste actif dans le pays et dans la région, et ses affiliés opèrent de manière indépendante dans de nombreux endroits du monde. Il est essentiel que la communauté internationale et les partenaires de l'Iraq poursuivent leur soutien et leur formation afin de permettre aux forces de sécurité iraquiennes de lutter contre le terrorisme et de renforcer leur capacité à faire face aux futures menaces. Ce soutien et cette assistance doivent respecter la souveraineté et les lois de l'Iraq, tout en l'aidant à préserver son intégrité territoriale et à assurer la défaite irréversible de l'EIIL.

L'Inde se félicite des résultats de la Conférence de Bagdad pour la coopération et les partenariats qui s'est tenue en août. Cette conférence était l'expression du désir de l'Iraq de développer des relations amicales avec ses voisins et de donner la priorité au langage du dialogue et de la non-ingérence dans les affaires d'autres pays. Je salue également le rôle proactif de l'Iraq dans la promotion d'une sécurité et d'une stabilité régionales accrues, ainsi que ses efforts pour régler les différends entre les pays de la région par la diplomatie et le dialogue.

Nous nous félicitons de la poursuite de la coopération entre les Gouvernements iraquien et koweïtien pour parvenir à une solution à l'amiable des questions en suspens. Nous apprécions également les efforts déployés par les membres du Mécanisme tripartite et le Comité international de la Croix-Rouge. Nous espérons que les parties continueront à renforcer leur coopération jusqu'à ce que la question soit résolue à la satisfaction mutuelle de l'Iraq et du Koweït.

L'amitié entre l'Inde et l'Iraq est ancrée dans l'histoire. Nos liens interpersonnels et nos relations bilatérales multiformes sont très forts. L'Inde a toujours répondu aux besoins urgents de l'Iraq. Notre programme de coopération technique et économique n'a cessé de se renforcer au fil des ans et s'est poursuivi même pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

En tant que fervent partisan d'un Iraq démocratique, pluraliste, fédéral, unifié et prospère, l'Inde restera un partenaire volontaire du nouveau Gouvernement dans ses efforts de redressement économique, de paix et de stabilité, de réconciliation nationale et de reconstruction.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) Je voudrais remercier nos intervenantes de ce matin, Jeanine Hennis-Plasschaert et Amal Kabashi, pour leurs évaluations critiques et très franches des récentes élections législatives. Je suis également ravie de voir notre collègue, M. Mohammed Bahr Aluloom, Représentant permanent de l'Iraq, parmi nous ce matin. Je voudrais tout particulièrement saisir cette occasion pour applaudir le rôle déterminant que M^{me} Hennis-Plasschaert et son équipe ont joué dans l'assistance aux élections et la surveillance de leur bon déroulement. Nous sommes pleinement conscients des défis considérables qu'ils ont été amenés à relever au fil du temps, et ils peuvent être sûrs de notre reconnaissance et de notre soutien continu.

Les remarques de M^{me} Kabashi ce matin concernant ce qu'elle a appelé les défis quotidiens auxquels sont confrontées les Iraquiennes et ce qu'elle a qualifié de discrimination et d'exclusion ne nous ont pas échappé. J'ai également été frappée par la détermination qui transpire de ses propos sur l'aspiration des Iraquiennes à contribuer à la formation du nouveau gouvernement et à y participer. Son message était on ne peut plus clair, et nous l'en remercions.

L'Irlande se félicite de la tenue des élections législatives anticipées en Iraq le 10 octobre. Grâce à son rôle accru dans la surveillance de ces élections, l'ONU a pu établir, ainsi que nous l'avons entendu ce matin, que le processus électoral avait été largement pacifique et s'était déroulé dans l'ordre. Nous saluons les importants efforts déployés par le Gouvernement iraquien et la Haute Commission électorale indépendante pour préparer et organiser ces élections.

L'importance des contributions de tous ceux qui ont apporté leur appui au renforcement de la démocratie iraquienne, y compris les observateurs régionaux et internationaux, ne peut être sous-estimée. Nous attendons avec intérêt la publication du rapport complet de la mission d'observation électorale de l'Union européenne au début de l'année prochaine.

Surtout, nous saluons le courage et la détermination dont la population iraquienne a fait preuve en exerçant son droit démocratique dans un climat très difficile.

Je tiens à rendre tout particulièrement hommage aux femmes, aux minorités et aux personnes déplacées pour leur participation. Le nombre record de sièges parlementaires ayant été remportés par des femmes, selon les estimations que nous avons entendues, est très encourageant. L'Irlande espère vivement voir la formation pacifique d'un gouvernement inclusif qui réponde aux besoins et aux aspirations de tous les Iraquiens et de tous les Iraquiennes.

Compte tenu de ces évolutions positives, l'Irlande déplore profondément la récente et scandaleuse tentative d'assassinat qui a visé le Premier Ministre Al-Kadhimi et espère que les personnes blessées dans cet attentat se rétabliront rapidement. Nous condamnons avec fermeté cet acte et tous les autres incidents ainsi que les menaces de violence, y compris contre les membres du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, de la Haute Commission électorale indépendante et tous ceux qui ont travaillé sans relâche pour garantir des élections libres et régulières.

La stabilité de l'Iraq est déjà menacée par une situation que M^{me} Hennis-Plasschaert a qualifiée ce matin de précaire tout au mieux. Nous restons préoccupés par les attentats qui ont continué d'être perpétrés ces derniers mois dans tout le pays, notamment par Daech, faisant des victimes. Nous condamnons toute tentative de déstabilisation de l'Iraq, ainsi, bien évidemment, que toute forme de terrorisme.

Il y a un peu plus de deux ans, le peuple iraquien s'est rassemblé dans un mouvement de protestation populaire pour réclamer une refonte de tout le système. Bien que sa détermination ait porté ses fruits avec la tenue d'élections anticipées, des centaines d'Iraquiens ont tragiquement payé de leur vie ces avancées. Hélas, les violences et les menaces à l'encontre des militants en faveur des droits politiques et civils et des défenseurs des droits de l'homme se poursuivent, en particulier à l'encontre des femmes qui se portent candidates. Nous savons que cela a le cas au cours de la récente campagne électorale. Nous pouvons et devons faire plus pour éliminer les obstacles à la pleine participation des femmes à la vie politique et pour favoriser un espace politique et civique qui accueille et protège tous les membres de la société iraquienne. Nous demandons aux autorités iraquiennes de veiller à l'application du principe de responsabilité et à l'octroi de réparations pour les crimes commis, et de s'atteler à la mise en œuvre des réformes urgentes et indispensables.

J'en viens brièvement à la situation humanitaire. L'Irlande juge encourageante la deuxième vague de retours volontaires du camp de Hol en Syrie en septembre, combinée aux départs des premières familles du camp de Djedda 1 pour rentrer dans leurs régions d'origine. Nous rappelons une nouvelle fois que tous les retours doivent s'effectuer dans la dignité et la sécurité, et être librement consentis.

Enfin, je voudrais saluer les récents progrès réalisés en ce qui concerne l'identification des ressortissants koweïtiens et nationaux de pays tiers, ainsi que les réparations. Ce sont là des étapes essentielles vers une réconciliation totale, et nous saluons l'esprit de coopération dont font preuve les deux pays. En effet, la détermination exemplaire de l'Iraq à développer les relations avec ses voisins peut, à notre avis, contribuer à améliorer considérablement la stabilité de la région. À cet égard, nous nous félicitons du partenariat trilatéral entre l'Iraq, la Jordanie et l'Égypte et de la tenue réussie de la conférence régionale organisée par l'Iraq à Bagdad le 28 août.

M^{me} Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : En premier lieu, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Jeanine Hennis-Plasschaert, pour ses remarques détaillées de ce matin, ainsi que pour l'appui qu'elle et son équipe continuent d'apporter au peuple iraquien, en particulier durant la récente période électorale. Nous souhaitons également la bienvenue à M^{me} Amal Kabashi, dont le travail en faveur de la sauvegarde des droits des femmes et du renforcement de l'égalité des sexes mérite non seulement d'être salué, mais également soutenu. Dans le même ordre d'idées, nous remercions le Mexique, en sa qualité de président du Conseil de sécurité, pour sa volonté de faire participer des intervenantes de la société civile dans les discussions du Conseil et de rendre ainsi possible cet échange important avec M^{me} Kabashi.

Malgré la myriade de problèmes complexes qui existent en Iraq, il est encourageant de constater l'attachement du peuple iraquien aux objectifs nationaux en matière de paix et de sécurité et au cadre démocratique et inclusif qui permettra leur réalisation. Les élections parlementaires importantes qui ont eu lieu le 10 octobre, avant la date prévue par la Constitution, ont illustré l'engagement du Gouvernement et de la Haute Commission électorale indépendante en faveur du progrès politique, économique, social et démocratique de l'Iraq. À cet égard, nous saluons le rôle indispensable

joué par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) très en amont de la tenue du scrutin. En plus de l'assistance électorale et des conseils techniques qu'elle a fournis et de la mise à disposition d'une équipe des Nations Unies renforcée, robuste et visible, conformément à son mandat, les efforts soutenus de la MANUI pour instaurer la confiance et tenir les électeurs informés du processus électoral, notamment par des campagnes de sensibilisation du public, sont tout à fait louables. Le slogan « Votre pays. Votre avenir. Votre vote. » est un slogan que nous soutenons de tout cœur, car il plaide en faveur d'une approche centrée sur l'individu dans un processus qui inclue naturellement toutes les voix, y compris, y compris celles des femmes et des minorités.

La tenue d'élections est un pas plus que bienvenu dans la bonne direction, mais c'est aussi le début d'un long chemin vers le relèvement, lequel doit commencer par la formation pacifique d'un nouveau gouvernement. Nous espérons que le gouvernement inclusif qui sera ainsi formé donnera la priorité à la création d'un espace de dialogue avec le peuple iraquien, de sorte que les besoins et les aspirations de ce dernier puissent être satisfaits. L'accent doit être mis sur les personnes les plus vulnérables et marginalisées, afin qu'elles puissent participer de manière véritable aux discussions sur leur avenir et la direction que doit prendre de leur pays.

Les parties prenantes et les partenaires régionaux et internationaux de l'Iraq doivent également contribuer à l'instauration d'un environnement post-électoral constructif. Une certaine volonté politique et la bonne dynamique pourraient ouvrir la voie à une gouvernance efficace et à des réformes indispensables. À cet égard, nous soulignons la nécessité pour tous les acteurs en Iraq de contribuer à un climat de paix qui favorise un avenir stable, sûr et prospère. Nous condamnons la tentative d'assassinat contre le Premier Ministre, ainsi que les menaces persistantes contre la MANUI et d'autres acteurs, qui risquent de fragiliser les progrès politiques accomplis jusqu'à présent. Nous exprimons également notre préoccupation face à la poursuite des attaques menées par Daech, qui mettent en péril tous les efforts en cours en faveur de la paix et de la sécurité.

Nous nous félicitons du fait qu'en plein préparatifs des élections, le Gouvernement ait néanmoins poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre les priorités nationales telles que le renforcement des relations régionales et internationales, une stratégie qui est indispensable pour relever avec succès les défis, notamment ceux qui

sont communs à la région. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) reste un problème lourd de conséquences, et nous saluons les efforts conjoints, notamment de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'UNICEF, pour aider le Gouvernement iraquien dans la distribution des vaccins. Pour ce qui est de la question des ressortissants koweïtiens et des nationaux de pays tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, nous prenons note des répercussions de la pandémie sur les efforts déployés pour avancer sur ce dossier. Cependant, nous continuons de juger encourageante la volonté de la MANUI, du Comité international de la Croix-Rouge et du Gouvernement iraquien de réaliser des progrès et en définitive de régler cette question importante.

Pour conclure, nous réaffirmons notre soutien indéfectible au travail de la MANUI et à tous les efforts pour instaurer la paix, la sécurité et la prospérité en Iraq, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale du pays.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Hennis-Plasschaert, de son exposé et de son dévouement. Je remercie également M^{me} Amal Kabashi de l'exposé très à propos et concret qu'elle a présenté au Conseil de sécurité. Nous la remercions de son action importante et de prendre la parole au nom des femmes, des filles et des défenseurs des droits de la personne. Je salue également la présence du représentant de l'Iraq et lui souhaite la bienvenue à la présente séance.

La Norvège félicite le Gouvernement iraquien pour les élections tenues le 10 octobre. Des élections libres, régulières et transparentes sont un pilier de la gouvernance démocratique et sont essentielles pour promouvoir la transparence, la confiance et le dialogue, ainsi que pour mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives.

Nous félicitons la Haute Commission électorale indépendante pour les importantes améliorations techniques et procédurales apportées au processus électoral. Nous saluons également les efforts déployés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) afin de conseiller, d'appuyer et de soutenir le Gouvernement iraquien et la Haute Commission électorale indépendante, notamment en observant le déroulement du scrutin. Les résultats définitifs des élections n'étant pas encore ratifiés, nous exhortons les personnes qui ont des réclamations ou des préoccupations à les exprimer par les voies légales établies.

La semaine dernière, le Conseil a condamné à l'unisson la tentative d'assassinat contre le Premier Ministre Al-Kadhimi (voir SC/14692). Il est regrettable que des éléments perturbateurs cherchent à déstabiliser l'Iraq à ce moment crucial. Nous attendons avec intérêt la formation d'un nouveau gouvernement qui répondra aux besoins et aux aspirations du peuple iraquien, en particulier ceux des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées. Comme nous l'avons entendu ce matin, un gouvernement inclusif, avec la participation pleine, égale et véritable des femmes, est nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité et pour ouvrir la voie à des réformes économiques, sociales et politiques absolument nécessaires. Nous notons avec satisfaction que les élections ont donné lieu à une augmentation du nombre des femmes siégeant au Parlement. Nous espérons que cela renforcera leur rôle dans la prise de décisions politiques et leur participation durant la prochaine période parlementaire.

Nous saluons également les efforts que déploie la MANUI pour promouvoir les droits de l'homme et renforcer les capacités dans les domaines de l'application du principe de responsabilité, de la justice et de l'état de droit. Nous sommes préoccupés par l'absence apparente de progrès concernant l'établissement des responsabilités et l'octroi de réparations pour les crimes commis par des éléments armés non identifiés contre des manifestants, en particulier des personnes militant en faveur des droits politiques et civils, et par le fait que celles et ceux qui plaident publiquement pour que les auteurs de tels faits soient amenés à en répondre font régulièrement l'objet d'actes d'intimidation. Nous encourageons le Gouvernement à intensifier ses efforts à cet égard.

Nous demeurons préoccupés par la violence sexuelle liée au conflit en Iraq. Il faut maintenir l'élan en faveur de la loi sur les survivantes yézidiennes, et nous recommandons d'actualiser le communiqué conjoint publié en 2016 par la République d'Iraq et l'ONU sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit.

Enfin, nous saluons également la participation de l'Iraq à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les effets des changements climatiques représentent un problème considérable pour l'Iraq et la région, et nous préconisons une diplomatie soutenue, avec l'appui de la MANUI, afin de promouvoir la coopération et le dialogue au niveau régional, en particulier en ce qui concerne l'utilisation et la distribution des ressources en eau.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert de son exposé détaillé. Je remercie également M^{me} Kabashi d'avoir partagé sa perspective, et je salue la présence du Représentant permanent de l'Iraq à la présente séance.

Je tiens en premier lieu à féliciter le Gouvernement iraquien et la Haute Commission électorale indépendante d'avoir organisé un scrutin bien géré sur le plan technique et généralement pacifique le 10 octobre. Nous jugeons encourageantes les améliorations résultant de la mise en place de mesures techniques et procédurales. Nous saluons l'évaluation positive des observateurs internationaux de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à cet égard. Les efforts déployés par le Gouvernement iraquien et les autorités nationales compétentes pour préparer les élections et prévenir la violence le jour du scrutin sont louables.

Nous remercions la MANUI et les acteurs internationaux d'avoir concouru aux efforts déployés par le Gouvernement iraquien et la Haute Commission électorale indépendante en amont des élections. L'objectivité de la MANUI dans le cadre de cette procédure a été largement reconnue. Nous réitérons notre ferme appui au rôle que jouent la MANUI et le personnel des Nations Unies en aidant l'Iraq à affronter de multiples problèmes, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les menaces violentes émanant de sources diverses.

Néanmoins, nous restons préoccupés par les conditions de sécurité dans le pays. Outre les centaines d'attaques terroristes commises au cours des derniers mois, nous avons également été témoins de la tentative d'assassinat infructueuse contre le Premier Ministre, que le Conseil de sécurité a condamnée dans un communiqué de presse publié le 8 novembre (SC/14692). Les personnes qui promeuvent publiquement l'application du principe de responsabilité continuent de faire l'objet d'actes d'intimidation, voire de tentatives d'assassinat.

Nous réitérons notre ferme condamnation de toutes les formes de terrorisme et du recours à la violence ou aux menaces à des fins politiques. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties, à tous les candidats et aux autres parties prenantes iraqiennes pour qu'ils fassent preuve de patience et se tournent vers les voies légales établies pour exprimer leurs préoccupations tout en créant un environnement propice à l'unité nationale au moyen d'un dialogue pacifique et constructif. Toutes les parties prenantes doivent respecter les processus juridiques existants et faciliter un examen judiciaire pacifique et indépendant des recours électoraux.

Nous nous félicitons des efforts diplomatiques entrepris par le Gouvernement iraquien pour susciter un appui international en faveur du pays et jouer un rôle plus important dans les affaires régionales. La Conférence de Bagdad pour la coopération et les partenariats, tenue en août, est un excellent exemple de ces efforts. Nous saluons le renforcement de la coopération entre l'Iraq et les pays de la région dans la lutte contre les problèmes communs. Dans le même temps, l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent être respectées.

Sur le plan humanitaire, nous restons préoccupés par la question des personnes déplacées. Près de cinq années se sont écoulées depuis la défaite de Daech, mais le retour des personnes déplacées continue d'être reporté. Près de 1,2 million de personnes déplacées ne sont pas encore rentrées, et des milliers d'autres ont été de nouveau déplacées après avoir tenté de rentrer. Nous appelons les autorités iraquennes compétentes et les partenaires internationaux à redoubler d'efforts pour garantir le retour ou la réinstallation sûrs, volontaires, dignes et durables des personnes déplacées, ainsi que leur accès aux services de base, en particulier les vivres et l'eau.

Nous louons le renforcement de la coopération entre les Gouvernements iraquien et koweïtien concernant la recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et la restitution des biens koweïtiens. Nous saluons les efforts que déploient les autorités compétentes des deux pays pour découvrir l'identité des personnes portées disparues. Il est également encourageant d'observer la collaboration entre les membres de la Commission tripartite, ainsi que les efforts du Sous-Comité technique. L'aide et le rôle de chefs de file de la MANUI et du Comité international de la Croix-Rouge dans la mise en œuvre de la résolution 2107 (2013) sont précieux.

La présente séance est la dernière séance du Conseil de sécurité sur la situation en Iraq à laquelle participe le Viet Nam en sa qualité de membre du Conseil. Si des problèmes persistent, nous avons observé des progrès sur le terrain et dans le cadre des travaux de la MANUI. Je saisis cette occasion pour encourager toutes les parties à intensifier leurs efforts dans l'espoir que les progrès se poursuivront à l'avenir. Le Viet Nam exprime son soutien indéfectible à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi qu'à la MANUI, au Gouvernement et au peuple iraquiens.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert et M^{me} Amal Kabashi, Coordonnatrice de l'Iraqi Women's Network, de leurs exposés, et salue la participation du représentant de l'Iraq à la présente séance.

La Chine se félicite du bon déroulement des élections parlementaires en Iraq le mois dernier. Nous saluons les efforts considérables déployés par le Gouvernement et le peuple iraquiens, et nous reconnaissons pleinement l'appui électoral fourni par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

La Chine condamne l'attaque menée le 7 novembre contre la résidence du Premier Ministre iraquien, Al-Kadhimi, et exprime ses préoccupations face aux récentes menaces de violence contre la Haute Commission électorale indépendante et la MANUI. Nous espérons que toutes les parties en Iraq resteront calmes, feront preuve de retenue, exprimeront leurs doléances et régleront leurs différends par des moyens pacifiques dans le cadre de la Constitution et de la loi. La Chine encourage toutes les factions en Iraq à saisir l'occasion offerte par les élections pour renforcer le consensus et la solidarité et former un nouveau gouvernement dans le calme, afin de jeter des bases politiques solides pour progresser dans l'édification de la nation et parvenir au développement et à la prospérité.

La situation en matière de sécurité en Iraq reste préoccupante, et les derniers membres de Daech qui restent continuent de lancer de fréquentes attaques. La communauté internationale doit maintenir son appui indéfectible aux efforts déployés par l'Iraq pour lutter contre le terrorisme. Les pays concernés doivent assumer leurs responsabilités en facilitant, dans les meilleurs délais, l'identification et le rapatriement des combattants terroristes étrangers et de leurs familles qui se trouvent en Iraq.

Dans une lettre du 4 novembre adressée à la présidence du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de l'Iraq a énuméré les violations du territoire et de l'espace aérien iraquien commises par la Turquie entre juin et septembre. Le rapport du Secrétaire général (S/2021/946) fait également état des pertes civiles iraquiennes causées par les frappes aériennes et les bombardements. La Chine espère que tous les pays respecteront la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il ne sera pas possible d'instaurer durablement la paix et la stabilité en Iraq si les conditions propices ne sont pas réunies. La Conférence de Bagdad pour la coopération

et les partenariats, qui s'est tenue en août, a permis de dégager un consensus important sur l'appui au développement pacifique de l'Iraq et une réponse commune aux défis régionaux, et d'établir un mécanisme de suivi de la mise en œuvre, ce dont la Chine se félicite. Nous espérons que l'Iraq et les principaux pays de la région tireront pleinement parti de ce mécanisme, renforceront la communication et la confiance mutuelle et œuvreront de concert pour préserver la stabilité régionale. Nous saluons et appuyons la coopération étroite entre l'Iraq et le Koweït en ce qui concerne la question des personnes et des biens disparus.

En septembre, l'ONU et le Gouvernement iraquien ont signé le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Nous espérons que le système des Nations Unies pour le développement profitera de cette occasion pour se concentrer sur les priorités du Gouvernement iraquien en matière de gouvernance liée au développement, tout en intensifiant la mobilisation des ressources par des mesures concrètes, afin d'aider l'Iraq à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les meilleurs délais.

La Chine a toujours été un ami sincère du peuple iraquien. La semaine dernière, le quatrième lot d'assistance du Gouvernement chinois, contenant 1 million de doses de vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19), est arrivé à Bagdad. La Chine est prête à continuer à travailler en collaboration avec le reste de la communauté internationale pour aider le Gouvernement iraquien à lutter contre la pandémie, à renforcer l'économie et à améliorer les moyens de subsistance de la population.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie tout d'abord la Représentante spéciale du Secrétaire général, Jeanine Hennis-Plasschaert, pour sa présentation et je tiens à lui réitérer le plein soutien de la France dans sa mission. Je souhaite également remercier M^{me} Amal Kabashi pour son témoignage et saluer la présence parmi nous aujourd'hui du représentant de l'Iraq.

Je voudrais tout d'abord remercier les Nations Unies pour leur mobilisation aux côtés des autorités iraqiennes tout au long du processus électoral, et ce conformément au mandat qui leur a été donné par le Conseil. L'assistance électorale qui a été apportée par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq a permis de renforcer considérablement les capacités de la Haute Commission électorale indépendante, laquelle a pu organiser le scrutin dans des conditions satisfaisantes au regard des défis nombreux posés par le contexte politique et sécuritaire actuel.

La France partage les conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2021/946) portant sur les élections du mois d'octobre. Celles-ci se sont dans l'ensemble bien déroulées, sans incident de sécurité majeur. Je voudrais à cet égard saluer le travail qui a été accompli par les différentes missions d'observation qui étaient présentes sur le terrain. Je pense notamment à celle des Nations Unies, mais également à celle de l'Union européenne ou encore de la Ligue arabe.

La France a suivi avec la plus grande attention l'évolution de la situation sécuritaire et politique ces dernières semaines. Elle a condamné avec la plus grande fermeté la tentative d'assassinat contre le Premier Ministre iraquien Mustafa Al-Kadhimi, le 7 novembre dernier. Il s'agit d'un développement extrêmement préoccupant. Nous rejetons toute forme de déstabilisation de l'Iraq, de violence et d'intimidation. L'Iraq ne doit pas retomber dans le cycle de la violence qu'il a malheureusement connu au cours des dernières années.

Le Conseil de sécurité s'est exprimé sans ambiguïté à ce sujet. Toute contestation du résultat des élections doit être formalisée par les voies légales. Tous les partis politiques qui ont souhaité contester les résultats ont pu le faire auprès de la Commission électorale, et celle-ci a procédé à des recomptages lorsqu'elle l'a jugé nécessaire. La France appelle à l'apaisement et au dialogue politique entre toutes les composantes de la société iraquienne.

Les Iraquiennes et les Iraquiens qui se sont rendus aux urnes ont exprimé des aspirations légitimes. Celles-ci doivent être entendues et mises en œuvre, pour répondre au désir de réforme et de démocratie qui a été exprimé par la population en 2019. Cela passe d'abord par la formation d'un gouvernement inclusif et représentatif. Les femmes, qui ont été élues en nombre au Parlement, ont pleinement vocation à participer au prochain gouvernement.

Au plan sécuritaire, la menace représentée par Daech ne faiblit pas. Il est indispensable de poursuivre le combat contre le terrorisme. C'est pourquoi la coalition internationale, présente à l'invitation des autorités iraqiennes, continuera de soutenir celles-ci dans la lutte contre Daech. Nous rappelons, à cet égard, l'importance d'assurer la protection des emprises diplomatiques mais également des bases qui hébergent les forces de la coalition.

Nous avons vu que l'Iraq pouvait jouer un rôle positif dans la région. Nous saluons la diplomatie d'équilibre qui a été promue par le Gouvernement iraquien.

Elle a permis d'amorcer un dialogue entre les pays de la région. La Conférence de Bagdad, à laquelle a participé le Président de la République, a été un grand succès diplomatique de l'Iraq sur la scène régionale. Nous encourageons le Gouvernement iraquien et le gouvernement qui lui succédera à capitaliser sur cette réussite et à continuer à faciliter le dialogue entre ses voisins. Cela contribuera à la stabilité de l'Iraq et de l'ensemble de la région.

Enfin, je souhaite saluer la coopération continue entre l'Iraq et le Koweït sur le dossier des Koweïtiens et des ressortissants d'États tiers disparus, et les progrès récemment engrangés en matière de restitution des biens koweïtiens disparus. Nous encourageons les deux États à poursuivre leur coopération.

M. Abarry (Niger) : C'est toujours un plaisir d'écouter les présentations de M^{me} Hennis-Plasschaert sur les dynamiques en cours en Iraq. Le tableau qu'elle vient de nous présenter a été fort utilement affiné par M^{me} Kabashi, à travers les perspectives que lui inspire sa qualité de responsable de société civile. Je me félicite de la participation de l'Ambassadeur de l'Iraq à nos travaux d'aujourd'hui.

Comme cela est clairement ressorti de leurs exposés, la recherche de la stabilité en Iraq doit se faire à travers la participation de toutes les couches sociales sans exclusive, dans un cadre démocratique et respectueux des droits de l'homme, notamment ceux des minorités. C'est à travers le retour de la paix et de la stabilité que le pays retrouvera son lustre d'antan, et reprendra sa juste place dans la région du golfe Persique.

Dans ce sens, le Niger se félicite de la tenue de la Conférence pour la coopération et les partenariats, organisée par l'Iraq le 28 août dernier, qui visait à apaiser les tensions entre les États du Moyen-Orient. Après près de deux décennies de guerre, période où l'insécurité et les souffrances de toutes sortes ont été le lot des Iraquiens, ces derniers méritent aujourd'hui de vivre dans la quiétude et la prospérité.

Ma délégation salue les efforts du Gouvernement iraquien en vue de faire face aux nombreux défis auxquels le pays reste confronté, notamment les défis socioéconomiques et sécuritaires, auxquels s'ajoutent les effets des changements climatiques.

La violence politique, on ne le dira jamais assez, ne peut que conduire à plus de déchirements et à une montée des tensions parmi la classe politique en ce moment où les joutes électorales viennent de s'achever.

Le Niger condamne fermement la tentative d'assassinat perpétré contre le Premier Ministre iraquien Mustafa Al-Kadhimi, le 7 novembre, et les menaces persistantes de violence contre la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et les autres présences internationales en Iraq.

À cet égard, le Gouvernement iraquien doit redoubler d'efforts pour protéger et garantir les droits fondamentaux de tous les manifestants pacifiques, militants de la société civile et défenseurs des droits humains. Les tentatives systématiques de menacer les populations et de les empêcher d'exercer leur droit fondamental de réunion pacifique et leur liberté d'expression sont contraires aux valeurs démocratiques auxquelles aspire le peuple iraquien.

Le Niger se félicite du déroulement largement pacifique des élections législatives en Iraq, qui ont permis au peuple iraquien de faire entendre sa voix par les urnes en faveur des réformes. Nous appelons tous les acteurs politiques au respect des règles démocratiques et à recourir aux moyens légaux pour toute réclamation se rapportant aux résultats proclamés. Nous saluons à cet égard la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour ses efforts et le précieux soutien apporté au Gouvernement et à ses structures tout au long du processus électoral.

Sur la question des personnes, des biens et des archives disparus du Koweït et de pays tiers, ma délégation félicite les Gouvernements iraquien et koweïtien pour les progrès notables qu'ils ont accomplis tout au long de ce processus. Nous prenons note de l'accord proposé par l'État du Koweït et la République d'Iraq pour échanger des compétences techniques de laboratoire entre les deux pays. Ma délégation encourage le Ministère iraquien des affaires étrangères à poursuivre ses efforts en vue de localiser d'autres biens et archives koweïtiens non encore retrouvés.

Pour conclure, les progrès jusqu'ici enregistrés pourraient être remis en cause sans un engagement résolu à lutter contre les terroristes de Daech qui s'en prennent aujourd'hui aux forces iraquiennes. Plus que jamais auparavant, l'Iraq, dans cette phase post-électorale, a besoin de notre solidarité et de notre action déterminée pour l'aider à tourner la page tumultueuse de son histoire récente.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert,

de son exposé informatif sur la situation en Iraq. Nous avons également écouté avec attention l'exposé de M^{me} Kabashi.

Nous nous félicitons des élections anticipées au Conseil des représentants de l'Iraq qui se sont tenues le 10 octobre. Nous sommes convaincus que les membres du Parlement seront bientôt en mesure de parvenir à un accord sur la formation d'un nouveau gouvernement capable, à même de susciter l'appui de tous les principaux partis politiques et groupes ethniques et religieux du pays. Nous sommes conscients que les Iraquiens traversent une période difficile et nous exhortons les principales forces politiques à faire preuve de retenue et à rechercher des solutions mutuellement acceptables face aux divergences politiques internes qui se sont aggravées depuis les élections.

Il est clair que le large éventail de problèmes accumulés au fil des ans du fait de causes objectives ne pourra pas disparaître du jour au lendemain. Nous apprécions pleinement à quel point il sera difficile pour les futurs dirigeants iraqiens de tenir compte de toutes les vues représentées sur l'échiquier politique, social, ethnique et religieux du pays pour améliorer la situation en Iraq et garantir la sécurité et l'ordre public.

La situation est compliquée par un environnement socioéconomique difficile, ainsi que par la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19). Dans ce contexte, nous insistons sur la nécessité de fournir une assistance internationale à Bagdad pour reconstruire les secteurs économiques et humanitaires du pays détruits par la guerre de longue haleine contre Daech. Dans le même temps, force est de constater que les terroristes continuent de se livrer régulièrement à des actions subversives dans diverses régions du pays.

Nous condamnons avec force l'attaque contre la résidence du Premier Ministre de la République d'Iraq, M. Mustafa Al-Kadhimi, au moyen de drones chargés d'explosifs, que nous considérons comme une tentative de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité du pays.

Nous réaffirmons être prêts à renforcer nos échanges pratiques avec nos partenaires iraqiens pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous notons qu'il importe d'intensifier les efforts internationaux collectifs pour contrecarrer sans compromis cette menace mondiale. Nous tenons à souligner qu'il ne sera possible de venir effectivement à bout de ce défi que grâce à la coordination la plus large possible des efforts antiterroristes.

À cet égard, nous apprécions vivement les activités que mène le centre d'information quadripartite à Bagdad, avec la participation des armées russe, iraqienne, irannienne et syrienne. Nous estimons que ce mécanisme joue un rôle important s'agissant de coordonner les efforts antiterroristes en Iraq et en Syrie.

Nous nous félicitons des efforts déployés par les autorités iraqiennes et celles de la région autonome du Kurdistan pour régler leurs différends. Nous sommes convaincus que la poursuite de l'éclaircie entre Bagdad et Erbil contribuera à renforcer la sécurité et à régler les problèmes en cours, dans l'intérêt aussi bien des Kurdes que de l'ensemble du peuple iraqien.

Nous considérons qu'une présence militaire illégale en Iraq, quelle qu'elle soit, est inacceptable. Nous estimons que la présence d'unités militaires étrangères dans le pays ne peut être fondée que sur le consentement des autorités locales ou sur une décision pertinente du Conseil de sécurité. Nous appelons tous les acteurs extérieurs soucieux de stabiliser la situation interne en Iraq à s'abstenir de toute mesure unilatérale délétère, propre à avoir un effet négatif sur la situation dans le pays et au-delà de ses frontières.

À cet égard, nous espérons que les pays de la région tireront parti de leur potentiel diplomatique pour faire collectivement progresser la paix et la stabilité dans tout le Moyen-Orient, notamment dans le cadre du concept actualisé de sécurité collective élaboré par la Russie pour le golfe Persique.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Hennis-Plasschaert de son exposé, et M^{me} Kabashi de sa déclaration éclairante.

Les élections parlementaires du 10 octobre ont incarné un engagement important du peuple iraqien envers les principes démocratiques, et ont permis de franchir une étape notable sur la voie de la stabilité en Iraq. Nous félicitons le peuple iraqien de cet engagement, indépendamment des divers défis auxquels le pays est confronté. Nous félicitons également le Gouvernement iraqien et la Haute Commission électorale indépendante d'avoir organisé des élections techniquement bien gérées, globalement pacifiques et en bon ordre, et nous saluons le rôle qu'a joué la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq en appuyant les autorités iraqiennes tout au long de ce processus.

L'Estonie se félicite de l'avancée historique marquée par le plus haut pourcentage de femmes élues au Parlement iraqien. Cet exploit est d'autant plus

remarquable dans le contexte des incidents de violence et des discours diffamatoires liés aux élections dont les candidates, notamment, ont fait l'objet.

Nous renouvelons notre ferme condamnation de la tentative d'assassinat du Premier Ministre Al-Kadhimi le 7 novembre. Nous appelons les autorités iraqiennes à veiller à ce que les auteurs de cette attaque aient à en répondre.

Il est impératif que tous les partis politiques, et les autres acteurs, acceptent les résultats des élections et recourent aux procédures juridiques pertinentes pour traiter toute réclamation liée à d'éventuelles irrégularités. Nous attendons avec intérêt un dialogue pacifique et constructif, et la formation en temps utile d'un gouvernement inclusif, qui réponde aux besoins et aux aspirations de tous les Iraquiens. Nous espérons que le prochain gouvernement continuera de mettre en œuvre des réformes économiques, de lutter contre la corruption et de veiller à ce que toutes les forces armées soient sous le contrôle de l'État, pour répondre aux revendications légitimes des Iraquiens s'agissant d'améliorer la situation socioéconomique, la gouvernance et la stabilité à long terme du pays.

Quant aux informations faisant état d'attaques continues contre des manifestants, des militants politiques et des journalistes, nous appelons une nouvelle fois les autorités iraqiennes à redoubler d'efforts pour que les responsables de ces violations répondent de leurs actes, et à sauvegarder le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique.

En ce qui concerne les relations entre Bagdad et Erbil, nous encourageons les deux Gouvernements à mettre pleinement en œuvre la loi de finances fédérale et à intensifier leurs efforts pour parvenir à un accord sur les autres questions en suspens, car cela contribuerait à la stabilité du pays tout entier.

Enfin, je tiens à remercier une nouvelle fois le Gouvernement iraqien de sa mobilisation constructive sur la question du transit irrégulier de migrants entre le Bélarus et l'Union européenne. L'Estonie condamne fermement l'instrumentalisation de la migration et l'utilisation d'êtres humains vulnérables à des fins politiques.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale et M^{me} Kabashi pour leurs excellents exposés. Le Royaume-Uni soutient pleinement la poursuite des travaux de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Je voudrais faire quatre remarques rapides pour appuyer ce que d'autres ont dit.

Tout d'abord, je voudrais réitérer la condamnation par le Royaume-Uni de la tentative d'assassinat le 7 novembre du Premier Ministre Al-Kadhimi. Le Royaume-Uni déplore le recours à la violence pour régler les griefs liés aux élections. Je me fais l'écho de ce qu'a dit la Représentante spéciale du Secrétaire général à ce sujet. Nous condamnons également les efforts répétés et coordonnés visant à discréditer à la fois les résultats des élections et les efforts de la MANUI, ainsi que les menaces de violence contre la Mission et la Représentante spéciale du Secrétaire général. Ces menaces sont inacceptables. Nous sommes aux côtés du Gouvernement, des forces de sécurité et du peuple iraqiens dans leur rejet de la violence politique et soutenons fermement l'appel au calme et à la retenue lancé par le Premier Ministre.

Deuxièmement, nous restons fermement attachés au processus démocratique de l'Iraq. Le Royaume-Uni se félicite de l'évaluation positive des observateurs internationaux des élections de la MANUI et félicite le Gouvernement iraqien et la Haute Commission électorale indépendante pour les améliorations notables apportées à la transparence, au processus électoral et à la procédure. Des élections précoces et crédibles étaient l'une des principales demandes du mouvement de protestation en 2019, et nous nous félicitons que le Gouvernement iraqien ait été en mesure d'organiser une élection techniquement bien gérée. Nous saluons également et soutenons fermement l'accent mis par la Représentante spéciale du Secrétaire général et M^{me} Kabashi, ainsi que par le Iraqi Women Network (Réseau des femmes iraqiennes), sur la progression de la participation des femmes au processus politique.

Troisièmement, nous nous félicitons de la poursuite des travaux visant à garantir que les recours électoraux soient dûment entendus. Nous demandons instamment le respect des processus légaux et de l'état de droit après la ratification des résultats électoraux par la Cour suprême fédérale. Le Conseil de sécurité continuera de surveiller toute tentative visant à saper le processus électoral, et nous appelons tous les partis politiques, les candidats et autres à faire preuve de patience et de compréhension dans l'environnement post-électoral.

Enfin, nous aimerions remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour sa mise à jour sur les ressortissants koweïtiens et de pays tiers disparus et

les biens koweïtiens disparus. Nous nous félicitons de l'engagement de l'Iraq et du Koweït à faire avancer ce dossier important.

Le Royaume-Uni est aux côtés du peuple iraquien et attend avec impatience la formation pacifique d'un gouvernement qui instaurera des réformes véritables pour répondre aux besoins et aux préoccupations de tous les Iraquiens.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, et M^{me} Amal Kabashi pour leurs exposés.

Nous prenons note des rapports du Secrétaire général sur les travaux de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2021/946) et sur les élections iraqiennes (S/2021/932).

Dans le monde entier, y compris dans les démocraties établies, les processus électoraux nationaux accentuent souvent la tension et l'acrimonie politiques, l'incertitude et conduisent même à des confrontations violentes. Ces phénomènes peuvent être plus prononcés dans les nouvelles démocraties et les pays sortant d'un conflit, comme l'Iraq. C'est pourquoi le Kenya applaudit le peuple et le Gouvernement iraqiens pour la tenue réussie des élections législatives, qui ont réaffirmé leur ferme engagement envers le principe démocratique fondamental qui place l'autorité du Gouvernement dans la volonté du peuple comme meilleur espoir de progrès politique, économique et social.

Nous félicitons la Haute Commission électorale indépendante d'avoir organisé les élections législatives le 10 octobre et saluons la MANUI pour ses conseils constructifs critiques et son assistance technique. Nous reconnaissons également le rôle essentiel joué par les organismes de sécurité iraqiens, et notons que les élections se sont déroulées dans un environnement sécuritaire difficile.

Le Kenya note avec satisfaction l'augmentation significative et la promotion de la participation des femmes au processus électoral, dépassant le quota de 25 % visé. C'est la preuve que l'électorat iraquien apprécie le rôle primordial que jouent les femmes dans la recherche de la sécurité, de la stabilité politique et du bien-être de tous.

Nous exhortons tous les partis politiques, les candidats et les autres parties prenantes à faire preuve de maturité politique en soumettant tout grief électoral, y

compris les plaintes pour fraude électorale, aux cadres juridiques établis, conformément au code de conduite électoral, afin d'obtenir réparation.

Nous appelons en outre les parties à accepter les résultats des élections une fois les processus légaux achevés et à s'engager dans un dialogue constructif afin de construire un système de gouvernance inclusif qui profite à tous les Iraquiens, quelles que soient leurs origines religieuses, ethniques, culturelles ou sociales. Le Gouvernement doit rester conscient de l'impératif d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les groupes marginalisés, y compris les communautés ethniques et religieuses minoritaires.

Nous demandons instamment aux parlementaires nouvellement élus d'être conscients de l'importance cruciale de veiller à ce que les lois qu'ils vont maintenant adopter et qui façonnent l'État incluent tous les Iraquiens, indépendamment de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur origine. L'un des principaux critères permettant de déterminer si la culture démocratique que l'Iraq est en train de développer conduira à la paix ou alimentera les violences futures est la mesure dans laquelle elle inclut tous les Iraquiens.

Nous pensons que, en particulier, son traitement du peuple yézidi montrera au monde la force et la qualité de la démocratie iraquienne. À cet égard, les lois devraient créer dans le pays un appareil administratif qui soit inclusif de toutes les minorités, y compris dans la délivrance des cartes d'identité nationales et d'autres mécanismes administratifs de l'État, en particulier en ce qui concerne la minorité yézidie et sa population féminine, notamment les survivantes victimes des atrocités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, le Kenya condamne la poursuite des attaques menées par l'EIL dans plusieurs provinces et contre les forces de sécurité iraqiennes. Il est très inquiet de constater que 157 attaques ont été perpétrées par ce groupe entre août et octobre. Nous appelons à un soutien régional et international coordonné de manière à promouvoir la sécurité et la stabilité de l'Iraq par des approches bilatérales et multilatérales coopératives.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté la tentative d'assassinat du Premier Ministre iraquien, Mustafa Al-Kadhimi, ainsi que la prise pour cible des fonctionnaires de la MANUI et de la Haute Commission électorale indépendante.

En ce qui concerne l'évolution positive de la situation dans la région, le Kenya félicite l'Iraq d'avoir réussi à organiser la Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat afin de relever les défis communs auxquels la région est confrontée. D'après notre expérience, l'engagement actif et positif des pays voisins et proches, notamment s'ils agissent de manière coordonnée, est essentiel pour résoudre les crises politiques et sécuritaires difficiles.

Le Kenya prend note des progrès louables réalisés dans l'identification des Koweïtiens et de deux ressortissants de pays tiers - du Royaume d'Arabie saoudite -, dont les familles peuvent désormais tourner la page. Nous encourageons une coopération continue et dévouée et nous attendons avec impatience de nouveaux progrès dans ce dossier.

Ceci m'amène enfin à la situation humanitaire. La facilitation des retours dans les régions d'origine est une évolution bienvenue. Nous continuons d'encourager la poursuite des rapatriements de réfugiés du camp de Hol afin de leur permettre de reprendre une vie normale.

Enfin, le Kenya appelle à nouveau tous les acteurs à défendre l'indépendance politique, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et demande que toutes les actions soient fondées sur les besoins du peuple iraquien. Nous réaffirmons en outre notre soutien à l'aide que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq apporte au Gouvernement et au peuple iraqiens.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour son exposé. Je remercie également M^{me} Kabashi pour sa déclaration. Je me réjouis que l'Ambassadeur iraquien participe à la présente séance.

Ma délégation félicite le peuple et le Gouvernement iraqiens pour le bon déroulement des élections législatives anticipées le 10 octobre. Celles-ci ont été salués par tous les observateurs, malgré les difficultés rencontrées. Nous saluons également le rôle de la Haute Commission électorale indépendante et de la MANUI tout au long de ces élections historiques et crédibles, qui se sont déroulées dans un climat d'intégrité et de transparence. Nous sommes par ailleurs très satisfaits de la participation des femmes, qui a dépassé le quota de 25 % initialement fixé.

Ces élections ont permis au peuple iraquien d'exercer son droit constitutionnel de faire entendre sa voix. Il est fondamental que toutes les parties respectent la volonté exprimée par les Iraquiens et les Iraquiennes afin

de renforcer et de préserver la démocratie et de faire en sorte que l'Iraq retrouve sa stabilité et sa sécurité ainsi que sa prospérité économique.

À l'heure où nous saluons le bon déroulement des élections, nous espérons que la prochaine étape de ce processus s'effectuera conformément aux lois et à la Constitution du pays. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à former un nouveau gouvernement qui réponde aux besoins et aux aspirations du peuple iraquien et qui établisse solidement l'état de droit et le principe de citoyenneté.

La Tunisie salue les efforts déployés par les forces de sécurité iraqiennes pour cibler en priorité les groupes terroristes qui cherchent à porter atteinte à la sécurité, à la stabilité et au développement de l'Iraq. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris la tentative d'assassinat du Premier Ministre Al-Kadhimi. Nous soulignons aussi le rôle important de l'Iraq dans le renforcement de la sécurité régionale et dans le recours au règlement pacifique des différends pour résoudre divers litiges régionaux.

Nous appelons instamment au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Iraq, conformément à la Charte des Nations Unies et aux instruments internationaux pertinents. Cela signifie que l'Iraq ne doit pas être le théâtre de conflits régionaux.

Le Gouvernement iraquien a mené des réformes économiques et pris des mesures courageuses pour lutter contre la corruption et la mauvaise gestion. Il adopte une approche globale pour parvenir à une économie développée et prospère. Nous espérons que ces efforts se poursuivront.

En ce qui concerne les relations entre le Gouvernement de la Région du Kurdistan et le Gouvernement iraquien, les efforts de réconciliation sont louables, et les parties se doivent de régler les problèmes encore en suspens, afin d'ouvrir ainsi la voie à des relations pacifiques qui seront bénéfiques pour le pays.

En ce qui concerne la question des Koweïtiens portés disparus, nous nous félicitons des progrès réalisés ce mois-ci dans l'identification des restes de 19 personnes disparues grâce à la coopération entre les deux Gouvernements et à l'aide des sous-comités tripartites et bilatéraux, du Comité international de la Croix-Rouge et de la MANUI. Nous espérons que cette coopération se poursuivra jusqu'à ce que cette question soit réglée une fois pour toutes.

La Tunisie réaffirme son appui au peuple iraquien et exhorte la communauté internationale à faire de même afin de faire en sorte que le pays renforce sa souveraineté nationale et sa sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mexique.

À l'instar des autres membres du Conseil, je remercie la Représentante spéciale et M^{me} Kabashi pour les informations qu'elles nous ont fournies et pour leur analyse de la situation en Iraq. Je salue également la présence parmi nous du Représentant permanent de l'Iraq.

Je commencerai par me faire l'écho de la récente déclaration à la presse du Conseil de sécurité (SC/14692) condamnant de manière très énergique l'attentat contre le Premier Ministre Al-Kadhimi. Nous condamnons également les menaces persistantes à l'encontre du personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et de la Haute Commission électorale indépendante.

Dans le même temps, le Mexique félicite chaleureusement le Gouvernement iraquien pour l'organisation des récentes élections parlementaires. À cet égard, nous rendons hommage aux efforts de la Haute Commission électorale indépendante et des forces de sécurité, ainsi qu'au travail de surveillance et à l'assistance technique fournis par la MANUI, entre autres acteurs, qui ont été déterminants durant l'organisation et le déroulement du scrutin. Je tiens à rappeler dans ce contexte qu'une des premières initiatives de coopération internationale du Mexique en matière électorale se déroula précisément en Iraq, en 2005, avec la formation des premiers membres de la Commission électorale indépendante iraquienne.

Malheureusement, et c'est quelque chose que nous regrettons sincèrement, la participation de l'électorat au scrutin a été limitée. Par conséquent, un des défis que le nouveau gouvernement devra relever sera de restaurer la confiance dans les institutions du pays, ce pour quoi, comme cela a été dit, il sera nécessaire d'entreprendre une série de réformes.

Nous tenons à souligner la participation des femmes, en tant que candidates et en tant qu'électrices qui se sont rendues aux urnes. Il est à présent impératif que les forces politiques iraquiennes leur accordent la place qui leur revient dans la formation du prochain gouvernement et à tous les niveaux de la prise de décisions. Dans le même ordre d'idées, ce nouveau gouvernement doit inclure les membres des différentes minorités qui composent l'Iraq.

La tenue d'élections libres et transparentes est certes un des éléments de l'édification d'un État démocratique, mais ce n'est pas le seul. À cet égard, le Mexique note avec inquiétude le peu de progrès réalisés dans l'établissement des responsabilités pour les violations des droits de l'homme, en particulier celles liées à la répression des manifestants et aux mauvais traitements infligés aux détenus. En outre, nous déplorons l'exécution de sept condamnés à mort en août, ce qui porte à 19 le nombre total des exécutions en Iraq en 2021.

Le Mexique exprime à nouveau son opposition catégorique, en toutes circonstances, à l'application de la peine de mort. La peine capitale est un traitement cruel, inhumain et dégradant, aux conséquences irréversibles. Nous exhortons le Gouvernement iraquien à abolir la peine de mort ou à déclarer un moratoire sur son application.

Par ailleurs, le Mexique fait part une fois de plus de sa profonde préoccupation face au recours abusif à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Cette pratique risque d'étendre *de facto* le champ des exceptions à l'interdiction générale du recours à la force, telle que consacrée par le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte et par la jurisprudence immuable de la Cour internationale de Justice. Il s'agit d'une dérive que nous ne pouvons accepter et qui porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Je voudrais également saluer la récente coopération entre l'Iraq et le Koweït, qui a permis d'avancer dans la restitution des dépouilles de ressortissants koweïtiens et d'autres pays portés disparus, afin qu'elles puissent être rapatriées dans leur patrie d'origine, ainsi que de la restitution d'autres biens ayant disparu pendant le conflit, notamment les archives nationales, qui sont importantes pour le travail de mémoire du peuple koweïtien. Nous exhortons les deux pays à poursuivre cette coopération.

Enfin, le Mexique se félicite qu'au cours des dernières semaines, l'Iraq se soit montré très actif sur le plan diplomatique dans la région, et surtout qu'il ait démontré sa volonté politique de reconstruire des ponts de coopération avec les pays voisins. Nous espérons que les récentes élections parlementaires marqueront un tournant dans la construction de la démocratie en Iraq et dans toute la région du Moyen-Orient.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je n'avais pas l'intention de prendre à nouveau la parole, mais je ne peux m'empêcher d'exprimer ma surprise face à la persistance obsessionnelle dont font preuve nos collègues estoniens à l'occasion de presque toutes les séances du Conseil de sécurité, saisissant le moindre prétexte pour présenter une interprétation trompeuse des événements qui surviennent aux frontières entre le Bélarus et la Pologne et entre le Bélarus et la Lituanie. Ils tentent ainsi de déformer les causes d'une crise migratoire qui a récemment été exacerbée le long de certaines sections de la frontière extérieure de l'Union européenne, et ils absolvent les États occidentaux de leur responsabilité dans le démantèlement des structures étatiques de certains pays du Moyen-Orient.

Aujourd'hui, nous débattons des problèmes de l'Iraq, qui sont sans solution depuis des années – un exemple frappant d'une pratique qui a persuadé des centaines de milliers de personnes de partir en quête d'une vie meilleure en Europe. D'ailleurs, nos amis estoniens, qui faisaient partie de la coalition internationale à l'époque, sont eux aussi directement responsables de cette situation.

Mon collègue estonien a oublié de mentionner que tout réfugié qui se rend au Bélarus est libre de quitter le pays quand bon lui semble. Plus de 400 personnes l'ont fait récemment et sont rentrées en Iraq avec l'aide des autorités bélarussiennes. Ainsi, s'il convient aujourd'hui de condamner ou de rejeter quoi que ce soit, ce sont les politiques hypocrites et inhumaines de l'Union européenne, qui, contrairement aux valeurs qu'elle vante, tente de fermer les yeux sur le traitement brutal infligé aux migrants par les garde-frontières polonais et lituaniens, lesquels, ce faisant, violent toutes les conventions internationales et toutes les normes de comportement civilisé.

Nous espérons que nos amis estoniens, qui essayent de projeter l'image de défenseurs des droits de l'homme, auront suffisamment de courage pour condamner cette pratique inhumaine, qui touche des femmes et des enfants, au sein de l'Union européenne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier et à féliciter le représentant du Mexique de l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie également l'Ambassadeur Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je félicite M^{me} Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), de ses efforts et de son exposé. Je saisis également cette occasion pour saluer la participation de M^{me} Amal Kabashi. Je la remercie d'avoir exprimé les préoccupations des femmes iraqiennes, qui ont accompli des progrès remarquables, aux côtés des hommes iraqiens, dans le cadre du processus politique et en élevant les prochaines générations d'Iraqiens. Nous sommes solidaires d'elle et de toutes les femmes iraqiennes.

Conformément à la résolution 2576 (2021), adoptée durant la séance du Conseil tenue le 27 mai (S/PV.8780), le peuple iraqien a participé aux élections pour montrer sa détermination à poser les fondements d'un système démocratique et lancer des réformes. Le peuple iraqien attend avec intérêt la formation d'un gouvernement national capable de s'acquitter de ses fonctions et de fournir des services de base.

Les élections ont été marquées par des améliorations techniques et procédurales et par une amélioration des conditions de sécurité, ce qui a grandement contribué à ce que ces élections se déroulent mieux que les précédentes. Nous avons tout donné pour ces élections, qui se sont déroulées comme prévu grâce aux efforts des forces de sécurité et des acteurs politiques, sociaux et religieux.

Je saisis cette occasion pour saluer la déclaration du grand ayatollah El-Sistani.

Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale d'avoir accédé à la demande de l'Iraq et assuré la supervision des élections par l'ONU. Je remercie également la MANUI, l'Union européenne, nos alliés, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, les organisations locales, les forces de sécurité iraqiennes et la Haute Commission électorale indépendante.

J'accueille également avec satisfaction la déclaration du porte-parole du Secrétaire général, les déclarations à la presse faites par le Conseil de sécurité et la

MANUI à cet égard, et la déclaration publiée par les membres du Conseil (SC/14701), dans laquelle ils saluent la réussite des élections, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les opérations électorales (S/2021/932).

La Haute Commission électorale indépendante s'est chargée de l'organisation des élections en Iraq et a examiné les recours y relatifs. La Commission a accédé à la demande de certains partis politiques tendant au recomptage et à un nouveau dépouillement des voix dans un certain nombre de bureaux de vote avant que les autorités judiciaires compétentes ne statuent. La Commission est en train d'établir les résultats définitifs avant de les transmettre à la Cour suprême fédérale. Je note également que la Commission et la Cour prendront une décision finale sur les résultats des élections, que nous attendons avec impatience.

S'agissant des événements qui ont suivi les élections, en particulier la tentative d'assassinat infructueuse contre le Premier Ministre, je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance aux pays qui ont condamné cet acte lâche. Je remercie en particulier le Secrétaire général de son communiqué de presse publié le 7 novembre (SG/SM/21007) et le Conseil de sécurité de sa déclaration à la presse faite le 8 novembre (SC/14692) à la suite de cet acte. Je remercie également toutes les organisations régionales et internationales qui ont publié des déclarations pour condamner cet acte.

Je vais faire plusieurs observations concernant quelques éléments des rapports du Secrétaire général sur les opérations électorales en Iraq (S/2021/932) et sur la situation en Iraq (S/2021/946).

Premièrement, le Gouvernement iraquien remercie le Conseil de sécurité d'appuyer la sécurité dans le pays. L'Iraq reste déterminé à mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la stratégie de lutte contre le financement du terrorisme, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 60/288). Dans le cadre de cette stratégie nationale, le Gouvernement a promulgué la loi n° 8 de 2021, relative aux rescapées yézidiennes, dans le but de remédier aux dommages et aux effets négatifs des crimes perpétrés par Daech contre les Yézidis et d'autres composantes de la société iraquienne, notamment les chrétiens, les Turkmènes et les Shabaks.

Deuxièmement, le 29 septembre, l'Iraq a rapatrié 441 Iraquiens qui étaient bloqués dans le camp de Hol en Syrie et les a transférés au camp de Djedda 1, dans la province de Ninive. L'Iraq accueillera bientôt 202 enfants en provenance de la Syrie. À cet égard, l'Iraq appelle

la communauté internationale à exhorter les pays qui comptent des ressortissants parmi les terroristes étrangers qui sont en Iraq et en Syrie à les rapatrier dans les plus brefs délais, et conformément aux procédures établies.

Troisièmement, nous demandons une fois de plus que le territoire iraquien ne soit pas utilisé pour régler des comptes politiques, atteindre des objectifs politiques ou sous prétexte de lutter contre le terrorisme. Nous appelons au respect de la souveraineté des États et du principe de bon voisinage. Le 4 novembre, l'Iraq a adressé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général deux lettres identiques, portant la cote S/2021/927, qui décrivent les violations de l'espace terrestre et aérien iraquien, dont le nombre s'élève à 1 950, pendant la période allant du 1^{er} juin au 30 septembre.

Quatrièmement, en ce qui concerne la fourniture de services de base, voici quelles sont les réalisations de l'Iraq : la création de 1 000 écoles modèles dans toutes les provinces iraquiennes ; la recherche de solutions pour remédier à la salinité de l'Euphrate et aux faibles niveaux d'eau du fleuve ; l'octroi de prêts pour de grands projets, à hauteur de 14 millions de dollars ; l'augmentation du capital du fonds iraquien pour le logement à 1,4 milliard de dollars ; et la poursuite de nos efforts pour développer les institutions de l'État, notamment la numérisation et la réglementation du commerce électronique, ainsi que la mise en place d'un système judiciaire spécialisé pour promulguer des lois contre la cybercriminalité et offrir davantage des possibilités d'emploi à distance aux femmes qui ne peuvent pas travailler à l'extérieur de leur foyer.

Cinquièmement, en matière d'autonomisation des femmes, mon gouvernement a réalisé ce qui suit : l'ouverture d'un centre pour la prévention de la violence fondée sur le genre, qui fournit des services sanitaires, psychosociaux et juridiques aux victimes ainsi que la publication d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui garantit la protection des femmes en temps de paix et de guerre ; l'élaboration d'un code de conduite pour les forces de sécurité intérieure afin de garantir la protection des femmes contre les abus et les violences dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre ; la création de tribunaux d'instruction et de tribunaux correctionnels spécialisés dans le traitement des affaires de violence domestique ; l'élaboration d'une loi pour amender le code pénal iraquien afin d'y inclure des dispositions relatives à la protection des droits des femmes ; la promulgation d'une loi autorisant les femmes à travailler au sein des services de

sécurité, ainsi que de la loi n° 47 sur le soutien et l'auto-nomisation des femmes ; et la ratification de la loi contre la traite des êtres humains.

Sixièmement, concernant la Commission des droits de l'homme en Iraq, depuis le 10 novembre, les membres actuels de la Commission ont repris leurs travaux en attendant la formation d'un nouveau parlement et la nomination de nouveaux membres.

Septièmement, en ce qui concerne les droits humains et l'état de droit en Iraq, je voudrais faire les observations suivantes sur certains points figurant dans le rapport du Secrétaire général.

Le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour protéger les manifestants et traduire en justice les auteurs d'exactions. Plusieurs commissions d'enquête ont été constituées en 2019, 2020 et 2021, qui ont prononcé des sanctions contre des membres des forces de sécurité qui ont agi à titre individuel et dont les agissements ne reflétaient pas les réglementations gouvernementales.

Pour ce qui est du rapport conjoint publié par la MANUI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), intitulé « *Human Rights in the Administration of Justice in Iraq : legal conditions and procedural safeguards to prevent torture and ill-treatment* » (Les droits humains dans l'administration de la justice en Iraq : conditions juridiques et garanties procédurales pour prévenir la torture et les mauvais traitements), je voudrais signaler que les commissions d'enquête compétentes sont en train d'examiner cette question. Le Ministère iraquien des affaires étrangères a indiqué clairement à l'ONU que le rapport contenait certaines informations inexactes. Nous avons envoyé un mémorandum au bureau du HCDH en Iraq le 6 octobre, dans lequel nous avons fait part de notre étonnement parce que le rapport fait référence à des violations commises dans 3 des 16 établissements qui sont sous l'autorité du Ministère de la défense, alors que ce ministère ne dispose que d'un seul centre de détention. À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à cet égard.

En ce qui concerne l'exécution de sept prisonniers, nous soulignons que les procédures contre ces accusés ont été menées conformément aux lois et procédures nationales. À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur la résolution 75/183 de l'Assemblée générale, adoptée le 16 décembre 2020, dans laquelle l'Assemblée générale réaffirme le droit souverain de tous les pays

d'élaborer leur propre système juridique et notamment de déterminer les peines appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit international.

Certaines organisations non gouvernementales (ONG) ont signalé des ingérences dans leurs activités humanitaires. Nous demandons des précisions sur l'identité de ces ONG, ainsi que sur leur statut juridique, afin de déterminer dans quelle mesure ce statut est compatible avec la nature de leurs activités.

Nous voudrions des éclaircissements sur ce qui est mentionné dans le rapport du Secrétaire général concernant la délivrance par l'Organisation internationale pour les migrations de neuf actes de naissance. En effet, cette procédure relève de la responsabilité exclusive du Ministère iraquien de la santé.

En ce qui concerne les hommes et les garçons déplacés à l'intérieur du pays qui sont passés par une période de détention et qui ont purgé leur peine de prison mais risquent d'être rejetés par leur communauté en raison des disparités dans l'application des lois antiterroristes par les autorités fédérales et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, nous ne comprenons pas le lien entre le rejet éventuel de ces personnes par leurs communautés et les différences dans l'application de la loi.

S'agissant de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Haut Comité pour la santé et la sécurité nationale continue de mettre en œuvre des mesures de traitement et de prévention pour éviter une augmentation du nombre de cas. Il s'apprête à élargir la catégorie des populations éligibles à la vaccination en rendant celle-ci accessible à toutes les personnes âgées de 12 ans et plus.

En ce qui concerne les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, elles n'ont jamais été aussi bonnes. Des réunions au plus haut niveau se poursuivent pour parvenir à un accord global, notamment sur les questions liées au pétrole, au budget et au déploiement des forces de sécurité.

Quant à la désertification et aux changements climatiques, le Gouvernement iraquien a adopté un plan sur l'utilisation d'un système d'irrigation en circuit fermé. L'Iraq a également adopté sa contribution déterminée au niveau national, conformément à nos engagements au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Par ailleurs, le Gouvernement a élaboré et lancé un projet visant à moderniser la gestion du Tigre et de l'Euphrate dans le but de générer des énergies renouvelables.

S'agissant des relations avec le Koweït, nouer des relations fortes et solides avec l'État du Koweït reste une priorité de notre politique étrangère. Nous attachons une importance particulière aux questions relatives aux personnes disparues, aux indemnisations, aux frontières maritimes et aux biens. À cet égard, je voudrais mettre les points ci-après en exergue.

S'agissant de la question des personnes disparues, nous poursuivons notre coopération bilatérale dans le cadre de la Commission tripartite. Tout récemment, l'État du Koweït a recouvré les dépouilles de 19 personnes, qu'il a été en mesure d'identifier grâce à des tests ADN. Les autorités saoudiennes ont également annoncé récemment avoir identifié la dépouille d'une autre personne. Compte tenu des difficultés à mener des recherches, des enquêtes et des identifications, les ministères irakiens de la défense et des affaires étrangères ont lancé en août dernier un appel humanitaire à la population pour qu'elle fournisse toute information dont elle disposerait sur les dépouilles des Koweïtiens et Iraquiens disparus pendant la guerre.

En matière d'indemnisations, l'Iraq s'est acquitté de la majeure partie de ses engagements à déboursier 52,4 milliards de dollars, à l'exception d'un montant de 629 millions de dollars que nous décaisserons début 2022.

Quant aux archives et aux biens koweïtiens, le Koweït a reçu jusqu'ici huit tonnes de biens et d'archives. L'Iraq remettra bientôt au Koweït, par les voies appropriées, des archives supplémentaires, notamment des livres et des cassettes vidéo.

Pour terminer, je voudrais remercier le Secrétaire général de son indéfectible appui à l'Iraq, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale. J'apprécie le soutien que la communauté internationale continue de témoigner à nos efforts pour assurer le bien-être et la stabilité de l'Iraq. Au nom de mon gouvernement, je salue les efforts de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de son chef, ainsi que l'appui constant qu'elle a apporté à l'Iraq dans tous les domaines, notamment s'agissant d'aide humanitaire et de développement, durant la période considérée dans le rapport.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.